



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°80 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

☺☺☺☺☺☺☺

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Epinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

☺☺☺☺☺☺☺

**Secrétaire de séance :** Mr LABASSE Emmanuel

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

**Pouvoirs :** Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –  
Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

**Absents/Excusés :** Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,  
CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

☺☺☺☺☺☺☺

### **OBJET : Réalisation d'un Schéma Directeur de Desserte Forestière**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président explique aux membres présents que 9 communes ne sont pas couvertes par une réglementation de boisement : CHASTREIX, EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, ESPINCHAL, LA GODIVELLE, LE MONT-DORE, MURAT LE QUAIRE, SAINT-GENES CHAMPESPE, SAINT-DIERY (partie CRESTE) et MONTGRELEIX.

Il y a également la présence de sites labellisés Espaces Naturels Sensibles comme la Forêt de la Montagne du Mont à CHASTREIX ou encore les tourbières d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES. Deux réserves naturelles ont été créées sur le territoire : la Vallée de Chaudéfour et la réserve naturelle de Chastreix-Sancy, ainsi qu'un site Natura 2000 de 6 500 hectares de surface.

Enfin, il est recensé des ZNIEFF aussi bien de type 1 que de de type 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et à l'est du territoire, une ZICO (Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux).

C'est au regard de ces éléments de contexte identifiés sur le territoire du Massif du Sancy, un massif forestier arrivant majoritairement à maturité et une propriété très morcelée, que la Communauté de communes du MASSIF DU SANCY s'est engagée activement, en partenariat avec le Conseil départemental du PUY-DE-DOME, dans une stratégie « de mobilisation dynamique de la ressource forestière », stratégie passant notamment par la sensibilisation des propriétaires à une gestion durable de leurs propriétés et l'amélioration des conditions d'exploitation de la forêt via un déploiement pertinent de la desserte forestière locale car l'absence ou l'inadaptation de la voirie forestière comme des anciens chemins trop étroits, des passages de cours d'eau ou des pentes... constituent des obstacles majeurs au développement et à l'exploitation rationnelle des espaces boisés du territoire.

Aussi, pour répondre à ces objectifs, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de lancer une étude pour la réalisation d'un Schéma Directeur de Desserte Forestière localisé qui devra tenir compte de la politique générale de la collectivité d'une part mais également de l'ensemble des fonctions de la forêt d'autre part.

L'étude pourrait ainsi porter sur les zones géographiques suivantes en ciblant plus précisément les communes réparties en deux tranches :

- **Tranche 1** => CHAMBON SUR LAC, CHASTREIX, LA BOURBOULE, LE MONT-DORE, MURAT LE QUAIRE, MUROL, SAINT-DIERY, SAINT-NECTAIRE, SAINT-VICTOR LA RIVIERE.
- **Tranche 2** => BESSE ET SAINT-ANASTAISE, COMPAINS, EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, ESPINCHAL, LA GODIVELLE, PICHERANDE, SAINT-PIERRE COLAMINE, VALBELEIX.

Il en résulte une surface totale d'étude proposée de **7 317 ,37 hectares**, répartis comme suit :

- **Tranche 1** => **3 684,89ha**
- **Tranche 2** => **3 632,48 ha**
- **Total** => **7 317,37 ha**

Détails des surfaces par tranche géographique :

<b>Communes TRANCHE 1</b>	<b>Surface d'étude en ha</b>
CHAMBON-SUR-LAC	122,17
CHASTREIX	316,3
LA BOURBOULE	664,19
MONT-DORE	688,42
MURAT-LE-QUAIRE	229,86
MUROL	108,31
SAINT-DIERY	641,01
SAINT-NECTAIRE	573,28
SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	341,35
<b>Total Tranche 1</b>	<b>3 684,89</b>

<b>Communes TRANCHE 2</b>	<b>Surface d'étude en ha</b>
BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	705,32
COMPAINS	1 114,42
EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	390,04
ESPINCHAL	34,31
LA GODIVELLE	85,91
PICHERANDE	196,81
SAINT-PIERRE-COLAMINE	310,03
VALBELEIX	795,64
<b>Total Tranche 2</b>	<b>3 632,48</b>

Monsieur le Président précise que le Département du PUY-DE-DOME pourrait subventionner cette étude à un taux de 80% avec un coût d'étude plafonné à 10 € / hectare, soit un montant Hors taxes de 73 174 €. Le solde du financement serait pris en charge par les fonds propres de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ VALIDE le lancement d'une étude pour la réalisation d'un Schéma Directeur de Desserte Forestière ;
- ❖ PRECISE que chacune des tranches fera l'objet d'un lot ;
- ❖ SOLLICITE une subvention auprès du Département du PUY-DE-DOME à hauteur de 80% avec un coût d'étude plafonné à 73 174 € ;
- ❖ MANDATE son président pour en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY



Envoyé en préfecture le 12/08/2020

Reçu en préfecture le 12/08/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20200729-80\_\_2020-DE

